

**ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES  
FICHE SYNTHÈSE DE PROGRAMME**

<b>Titre :</b> Mécanique de remorques de camion			
<b>Code :</b> 4204	<b>Unités :</b> 52	<b>Durée :</b> 780 heures	
<b>Secteur de formation :</b> Entretien d'équipement motorisé (10)			
<b>Sanction des études :</b> AEP (décernée exclusivement par les commissions scolaires)			
<b>Programme accrédité le :</b> 9 octobre 2003			
<b>Commission scolaire <u>mandatée</u> :</b> des Trois-Lacs			
<b>Commission scolaire <u>participante</u> :</b> des Rives-du-Saguenay			
<b>Fonction de travail :</b> Mécanicienne, mécanicien de remorques de camion			
<b>Objectifs du programme :</b> Former des spécialistes de la réparation de remorques de camion qui possèdent les connaissances, les habiletés et les capacités nécessaires pour diagnostiquer les défauts au niveau des systèmes électriques, pneumatiques et hydrauliques, des trains roulants, des unités d'accouplement, des unités frigorifiques et d'en effectuer l'entretien. Ces personnes doivent aussi pouvoir remplacer et réparer des éléments de la carrosserie et le cadre du châssis suite à l'usure ou à des accidents de la route.			
<b>Conditions d'admission :</b>			
Est admissible à un programme d'études menant à une AEP, la personne qui satisfait aux conditions suivantes :			
1. avoir obtenu au moins les unités de 3 <sup>e</sup> secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique;			
ou			
avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS);			
ou			
avoir réussi le test de développement général avec ou sans préalable spécifique (TDG).			
2. avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois;			
ou			
avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation;			
ou			
avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent;			
ou			
satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.			
<b>CONTENU DU PROGRAMME</b>			
<b>Nouveau code AEP</b>	<b>Ancien code</b>	<b>Nom de la compétence</b>	<b>Heures</b>
AEP 204-012	204-012	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	30
350121	204-021	Appliquer des notions de santé et de sécurité du travail	15
AEP 204-033	204-033	Effectuer du travail général d'atelier	45
AEP 204-043	204-043	Oxycouper et souder à l'étain, au gaz, à l'arc et au MIG	45
AEP 204-052	204-052	Réparer des roues et leurs éléments	30
AEP 204-061	204-061	Utiliser des moyens de recherche d'emploi	15
AEP 204-073	204-073	Monter des circuits hydrauliques et pneumatiques	45
350456	204-086	Réparer le système de freinage pneumatique	90
AEP 204-093	204-093	Réparer les suspensions et les cadres de châssis	45
AEP 204-103	204-103	Entretien périodiquement la remorque de camion	45
AEP 204-114	204-114	S'intégrer au marché du travail I	60
AEP 204-122	204-122	Communiquer et travailler en équipe	30
341076	204-136	Appliquer des principes d'électricité et d'électronique	90
AEP 204-142	204-142	Réparer des accessoires et des circuits électriques et électroniques de camion	30
AEP 204-152	204-152	Réparer le monte-charge	30
AEP 204-163	204-163	Réparer des éléments structurels et soudés de la carrosserie de remorques de camion	45
AEP 204-176	204-176	S'intégrer au marché du travail II	90
Une reconnaissance d'acquis scolaires en tout ou en partie est possible pour l'élève qui s'inscrit aux programmes d'études menant aux DEP suivants : Mécanique de véhicules lourds routiers, Conduite d'engins de chantier.			
<b>Documentation disponible sur demande à la FCSQ</b>			
Rapport de l'AST	<input checked="" type="checkbox"/>	Programme d'études	<input checked="" type="checkbox"/>
Projet de formation	<input checked="" type="checkbox"/>	Guide d'organisation matérielle	<input checked="" type="checkbox"/>
Tableau d'harmonisation	<input checked="" type="checkbox"/>	Tableaux d'analyse et de spécifications	<input type="checkbox"/>